

## **CR de la réunion du CA du 21 octobre 2011 (salle des thèses – 14h-18h15)**

Ordre du jour:

- Approbation du PV de CA du 7 octobre 2011
- Délibération relative aux propositions de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des compétences (GPEEC-) 2012
- Délibération sur les critères et montants de l'Indemnité de Départ Volontaire (IDV)
- Délibération sur les principes d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES)
- Délibérations relatives à la recherche
  - Plate-forme innovante Nouvelle Vague, IRT Railénium, IFMAS
  - projets de recherche à présenter au Conseil Régional (issus du CS du 14 octobre 2011)
  - délibération sur l'attribution au CNRS d'une subvention pour l'achat en commun de matériel scientifique
- Utilisation des listes de diffusion internes à l'université par les listes non syndicales représentées au conseils centraux
- Questions diverses

### **Approbation du PV de CA du 7 octobre 2011**

Vote: unanimité moins une abstention

### **Délibération relative aux propositions de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des compétences (GPEEC-) 2012**

*(remarque : à souligner l'important effort de synthèse et de présentation du document présentant la première campagne « RCE » de l'établissement, la direction et les élus/personnels disposent d'une information qui n'a jamais été aussi complète).*

JPC: Objectifs principaux: tendre vers une affectation plus équitable entre les différentes structures de l'université en prenant en compte l'ensemble des missions de l'université sur une vision pluri-annuelle, et réduire l'emploi contractuel en favorisant l'intégration dans la fonction publique.

À ces objectifs s'ajoutent: l'anticipation sur les moyens à prévoir pour le Plan Campus (notamment Learning Center) et du PIA, l'accompagnement de la politique "Hygiène et sécurité", le renforcement du potentiel en langues. Bilan campagne 2011: 3 postes devaient être restitués.

Marges de manoeuvre: 7 postes "hors laboratoire" et 6 reports de recrutement proposés. Il y a donc 7 postes qui permettent de réaliser des opérations de soutien.

PS: Priorité donnée à l'intégration des ANT (Agent Non Titulaire). Il y a une inconnue sur la mise en oeuvre du protocole du 31 mars 2011, visant à la CDIisation voir des emplois de fonctionnaire de personnels non titulaires. Concrètement aura-t-on l'obligation de proposer à toutes les personnes un emplois de titulaires avec des concours fléchés ou d'intégration (type plan Sapin) ? Je pense que lorsque la loi sera prise en parlement, on procédera à la CDIisation rapidement et la mise en place des concours. Donc la campagne tient compte de la réalité d'aujourd'hui, mais devra être amendé en fonction de cet important facteur. Objectif de faire diminuer les emplois gagés (créés à la demande de l'établissement mais dont nous remboursons la valeur salariale à l'Etat, demande du Ministère de les supprimer au fil du temps). Les charges sociales sur les emplois gagés ayant explosé ces dernières années, il est important de les maîtriser. Seule création réellement envisagées concerne le lancement d'une démarche prévisionnelle pour le *learning center* avec un CDD (car pas de correspondance sur des postes de titulaires) chargé du Mécénat.

PL : sur la présentation globale, j'aimerais bien que dans le tableau de bord des personnels BIATOS on figure dans les instituts et pas les composantes classiques. Fondamental car c'est un régime vraiment spécifique. Sur la fonction recherche et la répartition par composante, que l'IAE a 0.8 en faite nous avons 6 personnels temps plein. Simplement le 0.8 est la personne donnée au laboratoire (LEM).

JPC : Présentation des retours détaillés des composantes. Avec des retours négatifs du CUEEP et de la Physique sur les opérations de redéploiement les concernant. Le bilan 2012 au niveau des postes d'E-C est équilibré en nombre de postes mais pas en termes de masse salariale car il nécessite la transformation de 3 postes de MCF ou PRCE en poste de PR.

IS : au niveau de la démarche, il y a eu des réunions avec les laboratoires sur les aspects recherche. (pas eu le temps de prendre :())

BD : constatation, je vois que d'année en année, vous fournissez des gros efforts, il y a clairement un gros travail de fait, d'aller et retour, pas des décisions unilatérales. Je pense qu'il est important d'avoir des chiffres évolutifs. Vous demandez des avis sur les redéploiements aux composantes, mais ils seront forcément contre cette décision.

CV : nous sommes déjà intervenus en CTP, si on a pas mal d'information sur les redéploiements et réhaussements, il reste quand même les postes reconduits à l'identique. C'est quand même quelque chose qu'il manque toujours, reconduire un poste à l'identique à un endroit c'est un acte politique. En Biologie, il y a 4 à 5000h d'HC, dans les opérations, il y a un poste de 69 qui devait faire double service, alors le poste est redéployé mais en biologie, donc on ne touche pas au potentiel enseignement, mais change de section. Mais du coup la personne ne fera pas les enseignements qui étaient réalisés. Si il y a un acte politique, on décide si on fait de la neuro-science à Lille 1 ou pas, mais pas ainsi de poste en poste. En parallèle on apprend que dans d'autres disciplines des collègues n'ont pas leur service complet.

NP : même type de commentaire sur le redéploiement. Remarque en SES les besoins sont importants. Politique de redéploiement c'est décélérée ?

JPC : le 50 c'est pour dire +25 et -25. Jusqu'en 2006 c'était équilibré. Pourquoi c'est -3, c'est parce que l'on a transformé 3 postes de MCF en BIATOS. Certes il y a décélération mais il y a moins de marge de manœuvre. Il y a aussi moins d'E-C non publiant.

NP : La question qui est de dire « on ne peut pas redéployer les postes quand les chercheurs sont actifs » est une position qui n'est pas actable comme politique de long terme. Si on poursuit on va totalement arrêté le redéploiement.

PR : on considère que les postes sont maintenus si les besoins pédagogique et de recherche le justifiait et donc on ne redéploie que des non publiants. On n'a pas pris le principe de dire que tout poste vacant est redéployable. C'est pas si simple que cela. Parfois les choix en terme de labo ne sont pas ceux que l'on peut avoir en terme de soutien pédagogique. Pour l'instant on n'a pas joué comme ça, on ne peut oublier le contexte : il n'y a plus de création d'emplois.

JPC : le fait que tout est noyé dans les tableaux de bord. Notre problème c'est que l'on gère au niveau de l'université, cela n'empêche pas qu'il y ait aussi des politiques en interne au sein des composantes. Mais on sait bien qu'il existe des déséquilibres interne aux composantes.

YS : Rejoint CV/NP sur cette question du périmètre restreint des redéploiements possible. Je

souhaitait aussi souligner la qualité des documents diffusés. Cet aspect devenant particulièrement critique avec le passage aux RCE, on ne peut que reconnaître l'important travail fourni. Ma principale question portait sur le suivi de la stabilisation des personnels précaires, mais le M. Serniclay a déjà donné des éléments de réponse. Juste un détail, j'ai peut-être mal cherché dans le tableau de bord, mais quel est le nombre total de postes gagés actuellement ?

PS : Ordre de 136 il y a 3 / 4 ans, et on en est à environ 95 et 100.

VD : on va bientôt avoir les budgets de composantes, peut-on avoir une présentation plus formelle des directeurs lors du CA ? Sur les BIATOS, on peut avoir plus de détail sur l'atelier mécanique, la reprographie. Est-ce que l'idée est d'avoir un seul centre de reprographie ?

JPC : atelier mécanique chantier ouvert depuis un certain temps. Il y a déjà eu des redéploiements. Il reste un problème d'aménagement de locaux pour regrouper l'ensemble des activités et personnels.

PS : sur les autres points, il s'agit de suivre l'évolution des techniques (particulièrement en reprographie). Pour un seul centre, ce n'est pas vraiment cela. Il y a à la fois une diminution des grosses machines en centre de repro et aussi des imprimantes individuelles. Mais on ne renouvellera pas l'achat de gros matériel identique en plusieurs lieux de l'université.

RL : je me pose la question sur les coups induits par les choix recherche. Lorsque l'on favorise un labo, on ne regarde pas forcément l'utilité en enseignement, avec parfois des personnes qui ne font pas leur service. Dans ce cas, il y a un coût induit. Comme on n'a pas l'indicateur de charge par section CNU ...

PR : je pense qu'il y a des endroits où l'on pourrait être un peu plus dynamique en terme de formation. Peut-être plutôt ainsi qu'il faudrait traiter le problème. Il ne fait pas non plus que l'on pénalise des labos qui parfois rapportent des ressources à l'université, je le rappelle. Ce sont des logiques compliquées, on enseigne de traiter en même temps des logiques d'enseignement et de recherche.

IS : sur les propositions que l'on fait ici, ce n'est pas le cas. En général, il y a un besoin en enseignement et recherche. Là où il y avait un problème, cela a été reporté.

JDA : on recrute des enseignants-chercheurs et lorsque l'on fait les recrutements, il y a une fiche de poste qui est transmise et cela passe par les conseils de composante et laboratoire. Si il n'y a pas d'enseignement prévus pour, c'est le directeur de la composante qui n'aurait pas du laisser passer.

FG : question sur le calcul entre le rapport nb étudiant par nb BIATOS.

PS : cela dépend de la nature de l'activité, il faut enlever les BIATOS sur activité recherche.

FG : c'est parce que là cela donne 35 (étudiant/BIAOTOS) et en faisant un calcul rapide j'arrivai à 26.

FG : quand on est à un total S. Centraux + S. Communs de 400 par rapport à 600 en composante. N'est-on pas sur un chiffre élevé pour les services centraux ?

PS : si j'enlève la partie service technique (SLAM et SPCET), il faut enlever 100 personnes. Il y a des rations que l'on devrait publier car on n'a enlevé aucun emploi sur la gestion ARPEGE qui est maintenant assumé par les services centraux. Le ratio nb de personnes gérées par agents dans la nouvelle organisation on est à 300/330 géré par un agent (tous les actes jusqu'à la paye). L'appellation « services centraux » est un peu trompeur.

PR : on a maintenant les outils et l'on va affiner. Pour ce qui est des présentations du budget cette

année. On a fait faire une fiche récapitulative avec des critères pour chaque composante. Puis les directeurs de composante présenteront en commission des finances (celle du 28 octobre) donc le débat aura lieu à ce moment là. L'idéal serait qu'il y ait un rapporteur finance. L'objectif est de limiter car chaque directeur veut défendre ses positions et cela dure un peu longtemps.

CV : bien compris que c'est au sein d'une composante que cela doit se faire, mais je n'y crois pas trop. Mais l'évolution depuis des années va dans le sens de séparer la fonction enseignement et recherche. Avec les instituts notamment. Dans les conseils de composante, les collègues A désertent. Le conseil de composante n'est pas le lieu pour faire cela. Nous n'avons pas pris part au vote en CTP, et on considère que les indicateurs sont trop partiels, donc on s'abstient.

PR : je pense qu'en matière de campagne d'emploi, les informations sont considérables. Vous faites le choix de vous abstenir, mais il faudrait que l'on fasse un jour une campagne d'emploi à l'ancienne. Là je comprendrai que vous vous absteniez. Je ne peux pas comprendre contenu des efforts fournis. On a discuté de tout cela dans un CEVU+CS, puis en CTP, 10 pour de l'administration, 7 abstentions syndicales et 3 refus de vote (FSU).

Vote : Pour : 13, Contre : 1, Abstention : 7.

FG : Comme j'ai trois voix, je pense qu'il serait pour mais en ce qui me concerne, quand j'analyse les proportions dans des taux d'encadrements, je considère que l'on ne va pas assez loin.

PR : On utilise au maximum les marges de manœuvre et vous défie que l'on ne les utilise pas au maximum. Il ne s'agit pas de dire, mais de le démontrer, sans quoi je ne comprends pas le vote.

### **Délibération sur les critères et montants de l'Indemnité de Départ Volontaire (IDV)**

PS : décret de 2008 dont l'idée est d'encourager les fonctionnaires à quitter la fonction publique avec une prime au départ. Volonté d'un encouragement à la création et à la reprise d'entreprise de la part du gouvernement, de telle sorte à être plus incitatif sur cet aspect. Le versement se fait en deux fois, une fois le KBis obtenu et plus tard avec justificatifs supplémentaires. Nous avons à déterminer une grille. En 2011, plusieurs personnes se sont intéressés à ce dispositif, et une personne est en attente de décision. Vote en CTP : 11 voix Pour et 5 Abstentions (mais FSU ne siégeait pas il me semble).

RL : cette prime m'embête car s'intègre dans un processus de réduction du nombre de fonctionnaire et elle n'est pas prise en charge par l'Etat.

PR : les taux d'incitation ne sont pas suffisants pour inciter à quitter son emploi (exemple 200%). Bien sûr l'Etat transfère sur ses composantes et l'on a toujours des incertitudes car les charges augmentent plus vite que les

CGT : contre aussi car cela participe à la destruction de la fonction publique. Outil utilisé.

JPC : remarque lorsqu'une personne part on peut recruter un fonctionnaire.

YS : Donc pour être clair, même si le vote est négatif, c'est la loi donc le Président l'instaurera ?

PR : oui, certes, mais ce n'est pas notre démarche.

JDA : si quelqu'un souhaitait partir avant on payait aussi une indemnité, mais maintenant, il y a un droit à ce que cette indemnité soit versée.

CGT : il y a le principe de l'égalité qui est bafoué.

Vote : Pour : 6, Contre : 11, Abstention : 1.

### **Délibération sur les principes d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES)**

JPC : il y a eu un débat lorsque la prime a été mise en place, avec un dispositif débattu et voté, mais cela doit être revoté tous les ans.

YS : Je réitère ma demande à ce que ce document soit intégré au règlement intérieur de l'université. Je tiens à rappeler l'importance de cette demande dans le cadre des échanges qui s'ouvrent avec les autres universités lilloises. Je considère que nous avons des fonctionnements judicieux et je souhaiterais que l'on puisse le défendre dans le cadre du projet d'université de Lille. Sur la PES, je réitère ma demande à ce que les dossiers soient vus en CAR comme c'est le cas pour les autres ex-primés (PRP, PCA), il n'est pas normal que les élus ne sachent pas qui a la PES.

JPC : pour information, le décret qui institue l'instance nationale, arrive à terme au 31 décembre 2012, mais devrait être prorogé d'un an. Encore un an, mais l'année d'après il faudra que l'on ait pensé à un autre dispositif. Le CS a demandé à ce qu'il y ait un travail sur ce point.

JDA : il y a des bruits qui court que le CNU serait chargé de faire cela. Mais est-ce vrai ?

Vote : Pour : 14, Contre : 1, Abstention : 6.

### **Délibérations relatives à la recherche**

#### **Plate-forme innovante Nouvelle Vague, IRT Railénium, IFMAS**

IS : 3 projets PIA, soit labellisés, soit en cours de labellisation : IFMAS (Instituts Français de Matériaux Agrosourcés) (en cours de labellisation), IRT « Transport » Railénium (labellisé), la plateforme?Nouvelle Vague « produits aquatiques » (labellisé). (cf. docs préparatoires)

IFMAS : appel à projet IEED clos en janvier 2011, création d'une filière de produits plastiques éco-conçues à partir de plantes riches en amidon. Volume d'environ 100 millions sur 8 ans (12 millions par an). Principalement institut Chevreul concerné sur Lille 1, 22 ETP impliqués dans ce projet (de l'ordre de 10% de l'institut). Présentation Railénium et Nouvelle vague (cf. documents).

Trois opérations d'envergure. Si Lille 1 n'est pas présent, on perd une réelle opportunité.

CV : on nous demande une délibération, mais les structures nous sont imposés (SAS). Ne comprends pas que l'on impose cette logique de construction de SAS. Pourquoi pas de simples partenariats comme cela existe déjà. Quand on voit les modes de gouvernances, on retrouve les critiques éternelles : sous-représentation des établissements et personnels. Pas envie de prendre part au vote sur ces plateformes.

VD : sur Railénium on m'a fait remonter des soucis juridiques par rapport à ce dossier.

YS : La question que je me pose sur ces projets, c'est celle de l'équilibre des investissements humains en recherche des partenaires privés et publics. Si les E-C peuvent publier, ou recruter, ou faire vivre leur équipe grâce à ce projet c'est intéressant, si c'est une externalisation de la R&D de ces entreprises à l'université ce n'est pas acceptable. Par qui seront désignés les experts du collège scientifique de l'IFMAS ?

IS : sur les structures juridiques, on a passé un an, on a examiné les différentes possibilités et là l'exigence de l'Etat était très forte. On a poussé au maximum la représentation des établissements. Pour IFMAS, les experts seront élus. Important de prendre conscience de l'investissement des partenaires privés par exemple de Roquette. Pour la PI on souhaite garder la PI au niveau de l'établissement, mais c'est en négociation. C'est un problème national, tous les établissements sont concernés. Ils demandent actuellement un transfert systématique aux partenaires, mais nous ne sommes pas d'accord. Sur le contenu scientifique, cela part des équipes des recherches et elles ne seront pas extraites de leur labo.

BD : C'est pour répondre un peu à CV et YS, c'est plus facile de collaborer à deux qu'à 36. Nous faisons cela depuis longtemps. Sur la question de structures, sincèrement de ce côté là, je ne pense pas que nous vendons notre âme, que cela soit l'université ou mon entreprise. On a beau être des structures proches, on a une opportunité de travailler ensemble ce que l'on n'avait jamais fait. Sur SAS, je pense que c'est parce que cela va nous obliger à créer des emplois, cela nécessite une structure. Et qu'il faut une structure pour cela, car on a des obligations très lourdes. Je comprends les inquiétudes. Pour IFMAS, il y a de grosses discussions sur le consortium. Si cela ne marche pas, le risque n'aura pas été très grand. Pas l'impression que cela soit dramatique, par exemple pour moi, cela permettra de travailler avec d'autres labos de l'université et avec Roquette.

Vote : Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 6.

### **projets de recherche à présenter au Conseil Régional (issus du CS du 14 octobre 2011)**

Vote : unanimité.

### **délibération sur l'attribution au CNRS d'une subvention pour l'achat en commun de matériel scientifique**

Vote : unanimité.

### **Utilisation des listes de diffusion internes à l'université par les listes non syndicales représentées au conseils centraux**

YS : J'interviens un peu brutalement, mais la proposition de notre liste n'a pas été diffusée malgré plusieurs relance. C'est la deuxième fois que cela se produit, avec la motion sur la mastérisation l'année passée. Donc, sur le principe cela m'énerve profondément même si j'ai bien conscience de la proposition faite par la direction sur ce sujet. Désolé de faire perdre du temps aux membres du conseil, mais je vais distribuer maintenant notre proposition et demander à chacun de prendre quelques minutes pour en prendre connaissance.

PS : Il y a eu une demande des organisations non syndicales à bénéficier du même mécanisme que pour les syndicats. La proposition qui est faite est d'utiliser un dispositif qui a été redéfini lors d'un CTP, sur qui sont les organisations syndicales et dans quelles conditions elles peuvent communiquer à l'ensemble des personnes. Périodiquement un fichier des personnels est transmis pour communiquer à des segments de personnels. L'idée est de reprendre les mêmes critères, de prévenir l'ensemble des personnels que telle liste est autorisée à diffuser des informations aux personnels. On a mentionné les listes présentes dans les conseils centraux (O&I et DPE). Engagement écrit du porteur de la liste. Que les messages soit clairement identifiés comme étant de telle ou telle liste. Parallélisme avec la proposition faite aux syndicats pour que chacune des listes ait la possibilité de communiquer librement, mais ne pas assommer tout le monde avec des messages quotidiens. Spécificité : non multiplication en fonction de la représentation dans chacun des conseils, la représentation d'une seule personne juridiquement responsable.

YS : Je souhaite clarifier le débat tout de suite. 1 nous ne remettons pas en cause les lois sur les droits des syndicats. 2. il y a deux questions différentes qu'il ne faut pas confondre la communication hors campagne électorale et celle durant la campagne. Je considère que l'on doit dissocier les deux problèmes, je vous propose donc de traiter d'abord la question hors campagne électorale et ensuite de voir ce que l'on pourrait faire en cas de campagne.

PR : Pour moi c'est le cadre de la discussion.

P.Lebègue : il y a déjà des messages qui sont diffusés. En effet, j'aurai tendance à dire que l'utilisation des listes fait partie du fonctionnement administratif de l'université. Pourquoi on ne consulterait pas le CTE pour ça ? Ou c'est un fonctionnement normal et c'est le CTE qui doit prendre une décision. Ou alors on est en période électorale et alors ce sont les listes qui se présentent et pas ceux qui vont se présenter.

RL : La communication me semble tout à fait normal, souhaite que cela soit juste, que tout le monde soit au même niveau. Les syndicats sont des personnes morales, j'aimerais que comme une association, les autres listes aient les mêmes responsabilités. J'aimerais que nous ayons tous les mêmes contraintes. Nous ne devons avoir que des propos syndicaux.

CV : pour éclairer les propos, nous avons déjà des listes de diffusion. Sur ces listes nous avons diffusé des informations sur nos propres listes. Quand on a eu la réunion en CTP, les utilisations des listes ont été faite uniquement sur des choses strictement syndicale : les journées d'élections professionnelles et les journées d'action nationales. Si l'on élargit je demande à ce que l'on revoie les contraintes.

YN : je suis déjà très surpris d'apprendre que la campagne a commencé et que cela circule sur certaines listes. Nous avons aussi notre liste puisque nous avons des personnels qui payent une adhésion au syndicat. L'UNSA votera contre ce projet de diffusion aux listes non syndicale. Nous tirons la plus grande partie de nos voix auprès des listes BIATOS. On va donc pas se tirer une balle dans le pied aujourd'hui en laissant la possibilité de diffuser auprès des BIATOS.

JDA : je suis un peu sidéré par ce que j'entends. Les choses sont claires, les syndicats ont des droits, c'est normal. Mais il se trouve que nous sommes en conseil, il y a eu des élections, et nous avons eu des voix. La démocratie c'est que toute les sensibilités puissent s'adresser aux personnels. Quand on est élu, on a aussi des comptes à rendre et on ne sait pas qui a voté pour nous, on doit donc s'adresser à tout le monde.

PR : la campagne électorale n'est pas ouverte. Les règles pour ce contexte là seront déterminées avec le comité électoral.

FG : je trouve très bien que l'on ait ce débat. Merci d'ailleurs de la richesse des débats. Il faut bien séparer les deux choses. Le comité électoral se prononcera sur ces questions. Je reviens sur la question essentiel, quel est l'objectif de cette possibilité de diffusion ? Nous sommes élus et nous sommes amenés à prendre des votes, à faire des choix. Lorsque l'on a voté les RCE, nous n'avions pas de possibilité d'expliquer notre position aux personnels.

CGT : sur ce que j'entends, il y a du bon sens, mais veux dire que tous les membres ont le droit de s'exprimer sur toutes les questions abordées dans les conseils.

YS : Sur l'identification des votes, je suis pour que cela apparaisse dans les CR officiel. La question de fond porte sur la limitation du périmètre de communication des syndicats. Je souhaite que cela

puisse être une communication plus libre et que l'on ait une règle imposant l'équité en période électorale, par exemple ce que notre liste propose : un envoi d'un seul message avec en attachement les contributions de chaque liste.

PS : remarque : les débats des conseils ne sont pas publics, on ne peut pas faire de la communication des verbatim et le reporting des débats qui ont eu lieu en CA ...

PR : il faut quand même que l'on délimite le champs de ces messages. Sur un point des ordres du jour, c'est clair. Mais si cela déborde de l'activité des conseils ce n'est pas acceptable.

FG : il y a aussi un élément qui me semble important : pouvoir donner un feedback sur les décisions que l'on a prise et pourvoir avoir un avis de ceux qui ont voté pour nous.

CV : alors, égalité de traitement, cela veut dire toutes les listes aux conseils. Il y a aussi les représentants des listes étudiantes. Dans ce cas, pourquoi ce n'est pas étendu aux listes étudiantes.

PR : je précise, c'est une proposition pour toutes les listes, mais il faut que cela soit très encadré. Pour moi c'était clair que les syndicats étudiants bénéficiaient de la même règle.

CV : Je peux avoir une autre proposition : effectivement si c'est quelque chose sur le travail des élus et commission dans les conseils, que cela soit déposé dans un espace de travail dans l'intranet. Cela facilite le contrôle si un fichier n'est pas correct.

VD : je m'étais déjà exprimé là dessus, je suis pour que chacun aille chercher l'information et pas une diffusion systématique.

BD : ne pas faire un deuxième CA, je rappelle aussi que ce que l'on fait ici est confidentiel. Si il est validé c'est parce qu'il y a un côté juridique. Il peut aussi y avoir plusieurs listes et il faut bien qu'elles puissent l'expliquer, cela me paraît tout à fait légitime. Le plus important c'est le contenu de ce que l'on va mettre.

PR : Cela doit être limité à ce qui est abordé en conseil. La question est bien sûr celle du contrôle, me vois mal en train de lire toutes les contributions. Il faudrait une charte quelque part. Si ça dérape on arrête. On ne peut pas mettre de compte-rendu.

FG : à un moment donné on souhaiterait consulter sur tel point ou sur tel point. Si il y a trop de messages, il y aura rejet. Sur ce que disait Virginie, sur le fait que l'on ait accès où que l'on reçoive, je dirais qu'il faut les deux. Beaucoup ne vont pas chercher, il faut parfois leur envoyer.

PS : la difficulté de la discussion est d'associer deux dispositifs qui ne sont pas les mêmes. L'utilisation de liste de diffusion en direct et un autre aspect qui serait un site web des conseils dans lequel on trouverait les PV approuvés, les délibérations ordonnées et où l'on pourrait trouver un espace genre blog, ou chaque liste organisation pourrait suivre librement.

CV : que l'on soit bien clair, la proposition ne me convient pas, par contre, je suis d'accord pour un portail. On aurait bien aimé pour que cela soit mis en place pour les documents préparatoires du CA. Suis pour le dépôt sur un portail. Contre une diffusion globale.

YN : possible puisque c'est ce qui est fait sur l'intranet de l'université de Lille.

YS : faire la différence entre CAR et CA, en CA, ce n'est pas nominatif. Je suis choqué par vos propos sur la confidentialité des débats en CA, nous sommes à l'université, un principe de fond est

la collégialité et la possibilité de débats. Je remercie le Président de ne pas m'avoir encore traîné en justice depuis 4 ans pour les comptes-rendus que je diffuse ! Pour ce qui est de la diffusion, effectivement le but est de favoriser l'information et l'implication des personnels. Je précise ma proposition : avoir une diffusion ponctuelle comme la proposition que nous faisons et celle spécifique en place pour les messages purement syndicaux.

JDA : ce qui me semble important c'est que chaque liste puisse s'adresser à l'ensemble des personnels. Il me semble normal que l'on puisse s'adresser à l'ensemble des personnels pour dire notre point de vue sur un certain nombre de personnes. Quant à l'aspect, il faut contrôler, évidemment c'est important, mais dans la pratique, ceux qui écrivent n'importe quoi, c'est contre productif.

PR : sur ta proposition, je la trouve moins riche que celle d'un site sur les conseils, avec flux RSS, la charte c'est le respect des ordres du jour des conseils. La règle cela peut être cela, les ordres du jour avec un site, un flux d'abonnement, et limiter la taille des documents. Est-ce que cela vous conviendrait que l'on travaille là dessus pour le prochain CA ?

CV : l'autre intérêt que je vois, c'est aussi que c'est quelque chose qui sera pérenne. Je préfère que l'on travaille là dessus.

YN : Ne serait-il pas nécessaire de refaire une information concernant le portail de l'université de Lille.

PR : on a déjà communiqué plusieurs fois sur ce point.

*Pas de vote, la question sera abordée de nouveau lors du prochain CA.*

### **Délibération relative à la création d'un Master Mention Santé Publique**

Vote : unanimité.

### **Questions diverses**

PR : Point d'information : J-L. COGEZ, le directeur du CUEEP a remis sa démission. On va nommer un administrateur provisoire pour une durée maximale d'un an pour que le plan d'accompagnement du CUEEP soit remis en œuvre, vais demander à Martine CARETTE d'assurer cette fonction.

RL : est-ce que cela préfigure d'un regroupement à venir de l'ensemble de la FC ?

PR : c'est provisoire.

YS : pour être sûr de la conclusion de la réunion des 3 CA de lundi, la réunion des 3 CA a bien été acceptée en fin de réunion ? Ily a eu un pseudo-vote pour les GT, par contre pour l'assemblée académique ou les 3 CA, j'avais l'impression que l'on avait conclu sur les 3 CA, mais j'aimerais une confirmation ou infirmation.

PR : oui, c'est bien ça. Le CR est en cours de validation auprès des présidents et va être diffusé rapidement.

YN : est-ce que le DSI a une responsabilité fonctionnelle sur les personnels des écoles, par exemple Télécom Lille 1.

PR : non, uniquement sur les personnels des composantes de Lille 1.

(fin de la séance à 18h15)